Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_09-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**09** : TRAVAUX – Programme de voirie et de mobilité 2026

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Dans le cadre de la réflexion relative aux travaux de voirie et de mobilité pour l'année 2026, la commission urbanisme, travaux, cadre de vie et mobilités, s'est prononcée sur un programme de principe en date du 12 novembre 2025.

Le programme consiste en des aménagements de voies en zone urbaine et en la mise en œuvre d'aménagements de sécurité ou de voies cyclables pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité active.

Seront notamment concernées au titre de l'année 2026 les voies et itinéraires de mobilité actives suivants :

- Rue de Korrigans (tranche 2 entre la place des Kériolets et la rue de Ste Anne) : réfection de la voirie suite aux travaux de renouvellement des canalisations d'eau et de l'assainissement par GMVA. Aménagement d'un chaussidou et des trottoirs. Coût travaux estimé à 168 K€TTC.

- Rue de Ploëren (continuité cyclable entre la rue de Barbetorte et le giratoire de l'Europe) : aménagement d'une piste cyclable sur trottoir côté impair jusqu'à la voie verte des jardins du Moustoir pour à terme raccorder la voie cyclable Vannes-Plescop. Coût travaux estimé à 37 K€TTC

- Rue de Ste Anne RD135 (continuité cyclable depuis la place de l'église vers les écoles publiques) modification du trottoir côté impair pour création d'un axe cyclable à partir de la place de l'église vers les écoles et en continuité côté parking de la maison de l'enfant jusqu'au giratoire du cimetière. Coût travaux estimé à 81 K€TTC

- Rue du général de Gaulle (continuité cyclable jusqu'au giratoire de Kermaria) : prolongement du chaussidou existant et raccordement sur le contournement du giratoire de Kermaria (le contournement cyclable du giratoire sera réalisé par GMVA lors des travaux de la piste cyclable reliant Kerluherne à Plescop). Coût travaux estimé à 37 K€TTC

- Rue Champollion (continuité cyclable entre l'avenue de la Paix et le giratoire de Kermaria) : raccordement des pistes cyclables existantes rue de la Paix sur le

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_09-DE

giratoire Champollion et marquages au sol jusqu'au giratoire de Kermaria pour à terme raccorder la voie cyclable Vannes-Plescop. Coût travaux estimé à 34 K€TTC

- Création d'un cheminement entre les parkings salle D. Couteller et les nouvelles salles raquettes pour permettre des cheminements piétons et cyclables entre le terrain synthétique et le collège depuis les parkings mutualisés du complexe sportif vers les salles raquettes, Coût travaux estimé à 69 K€TTC (hors éclairage et modification des clôtures du terrain de foot synthétique)

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation des plans d'aménagement, permission de voirie auprès du Département et estimations sur la base du bordereau des prix du marché de voirie en cours est assurée par le cabinet *Appui VRD*.

Les travaux d'aménagement de la rue du presbytère ne pourront pas être engagés dès lors qu'il convient prioritairement d'achever les travaux d'effacement de réseaux et la mise en place de l'éclairage public, prévus en 2026.

Après en avoir délibéré, sur la proposition de la commission Urbanisme, Travaux, Cadre de vie et mobilité du 12 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver le programme de travaux proposés sous réserve de l'inscription budgétaire au titre de l'exercice 2026 ;**
- **Rappeler que le Maire pourra faire les demandes de subventions pour la réalisation des travaux de voirie et de mobilité sus décrits.**

Pour : 13 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE PLESCOP

Loïc LE TRIONNAIRE Serge LE NEILLON